REGLEMENT

TOURNOI POPULAIRE DE BEACH-VOLLEY

CENTRE SPORTIF – HAUTE-NENDAZ – SAMEDI 17 JUILLET 2010

Organisation

Seules les décisions et directives des organisateurs sont valables. Aucun recours ou réclamation concernant la liste des joueurs et des matchs ne sera accepté. En cas de mauvais temps le tournoi est purement et simplement annulé. Aucune date de remplacement n'est prévue. Le Nº 078/888 53 69 vous renseignera le 17.07.2010 dès 06h30 en cas de temps incertain.

Inscription

La finance d'inscription est de **Fr. 50.—**par équipe. Elle est payable le jour du tournoi avant la première partie.

Equipes

Une équipe se compose de 4 joueurs (nbre de remplaçants libre). Les équipes sont réparties par groupe, par tirage au sort. Toutes les équipes évolueront dans une seule et même catégorie. Les noms des joueurs doivent figurer sur une liste remise aux organisateurs avant le début du tournoi. Par équipe, seuls 2 joueurs actifs peuvent évoluer en même temps sur le terrain. Est considéré comme joueur actif, toute personne ayant participé à un match organisé par l'ACVVB, la FSVB ou la FIBV (de la LNA à la 4ème ligue ou juniors A à C) durant la saison 2009/2010 et donc en possession d'une licence.

Tenue

Libre.

Assurance

Tous les participants doivent être assurés contre les accidents de manière individuelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à cet égard.

Terrain de jeu

Les matchs se jouent sur les terrains de beach-volley du centre sportif de Haute-Nendaz. Il s'agit d'un terrain en sable et d'un terrain en gazon. Le terrain de jeu mesure environ 9m x 9m. La surface de jeu est délimitée par des banderoles en plastique. La hauteur du filet est d'environ 2.30m. Aucune réclamation ne sera acceptée au sujet de la répartition des terrains entre les différentes équipes.

Durée de jeu

La durée des matchs est définie en fonction du nombre d'équipes inscrites. Elle sera communiquée lors de l'établissement du programme définitif. Un changement de camp, interviendra au milieu du temps réglementaire, sans pause et sans nouveau set.

Règles de jeu

Les règles de jeu de la FSVB font foi. En ce qui concerne les touchés de balles, les décisions seront adaptées en fonction du niveau des joueurs. Tous les matchs se jouent au tie-break. Chaque service vaut donc un point. Il y aura un seul set par match, sans maximum de points. Chaque set ou match vaut 2 points. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, chaque équipe se verra attribuer un point. Lors du coup de sifflet final, l'échange en cours doit se terminer et le point compte pour le total.

Arbitrage

A la fin de chaque match :
L'équipe gagnante doit fournir un arbitre pour le match suivant, sur le terrain où elle vient d'évoluer.
L'équipe perdante doit fournir un marqueur pour le match suivant, sur le terrain où elle vient d'évoluer.

Pénalités

Lorsqu'un joueur est expulsé par l'arbitre ou le jury, il n'a plus le droit de participer aux autres rencontres et ne pourra être remplacé pour le match en cours. Pour les matchs suivants, l'équipe a le droit de se compléter, mais seulement par un joueur déjà inscrit. Le jury a la compétence de suspendre un joueur pour le reste du tournoi, s'il constate que celui-ci a un comportement antisportif, même en dehors des matchs

Forfait

Une partie est perdue par forfait dans les cas suivants :
Lorsqu'une équipe ne se présente pas ou trop tard au match
Lorsqu'elle aligne des joueurs non inscrits
Lorsqu'elle aligne plus de 4 joueurs sur le terrain
Lorsqu'elle aligne plus de 2 joueurs licenciés sur le terrain
En cas d'interruption de match par manque de sportivité
Si les responsabilités sont partagées, chaque équipe sera sanctionnée par 0 point et 0 set (décision du jury)

Protêt

L'équipe qui dépose protêt doit en informer le jury par écrit, avant son prochain match. Une caution de Fr. 50.—doit être déposée. Elle sera remboursée si le protêt est accepté ; dans le cas contraire, la caution revient à l'organisation du tournoi. Seul le jury est compétent en cas de protêt. Sa décision est sans appel.

Fair-Play

Pour l'attribution du prix "Fair-Play", il sera tenu compte de la présentation, de la sportivité, de la sympathie et de la tenue des équipes.

Jury

Le tournoi sera dirigé par un jury qui aura toutes les compétences pour trancher les cas non prévus dans le présent règlement ou pour l'adapter de cas en cas. Les décisions seront prises sans appel.

Classement

En cas d'égalité, pour établir le classement de la phase de qualification et celui de la phase finale, il sera tenu compte en premier lieu de la différence de points/set générale et en dernier recours des confrontations directes.

Déroulement

Phase de qualification
Phase intermédiaire
Finales

Finales

En cas de match nul des matchs de la phase intermédiaire, les équipes seront classées ex aequo. Lors des finales on aura recours à une prolongation de 5'.
La durée des finales sera définie par le jury en fonction du temps à disposition et des conditions atmosphériques.

Nendaz, avril 2010

Ce tournoi a l'ambition d'être une fête du beach-volley populaire placée sous le signe de l'amitié, de la sportivité et de la détente.